



Perpignan, le 07 NOV. 2022

**ARRETE PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE A
M. François DUSSAUBAT, ADJOINT
DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Secrétariat général

Tél. 04 68 66 32 13

sg-courrier@mairie-perpignan.com

Le Maire de la Ville de PERPIGNAN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L. 2122-18, L. 2122-22 et L. 2122-23 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 Juillet 2020 déléguant au Maire, pour la durée de son mandat, certaines des matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le Conseil Municipal ne s'est pas opposé à ce que les décisions prises en application de ladite délibération puissent être signées par un adjoint ou un conseiller municipal ;

CM 2022/54

ARRETE

ARTICLE 1:

Subdélégation de signature est donnée sous ma surveillance et ma responsabilité, à Monsieur François DUSSAUBAT Adjoint, en vue :

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

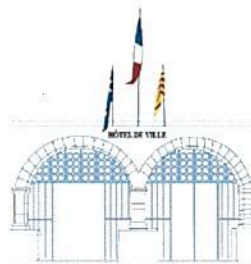
10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, pour toutes les affaires, tous les niveaux et toutes les juridictions confondues ; de se constituer partie civile au nom de la commune devant le juge répressif dans le cadre de toutes les affaires relevant de la matière pénale ; de transiger avec les tiers dans la limite de 5 000 € ;

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa notification.



ARTICLE 3 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé, publié au recueil des actes administratifs et au registre des arrêtés de la commune et affiché en mairie.

Le Maire,



LOUIS ALIOT

ID Télétransmission : 066-216601369- 2022 NOV - 2022 ALIOT AR. U

Accusé reçu le : 07 NOV. 2022

Affiché le : 07 NOV. 2022